

N° 2022-172

OBJET :*Constitution de provisions pour
créances douteuses*

L'an deux mil vingt-deux, le 15 novembre, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Haut-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, aux Gets, sous la présidence de Monsieur Fabien TROMBERT.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 30

Date de convocation du conseil communautaire : 9 novembre 2022

Présents :

Mmes CASTEX Margaux, ANTHONIOZ-TAVERNIER Élisabeth, COTTET Sophie, MARTEL Mireille, BERNAZ Célia, TRABICHET Yannick et MUFFAT Sophie.
MM. TROMBERT Fabien, VINET Philippe, VUAGNOUX Jean-Louis, REY Emmanuel, DENNÉ Jean-Claude, MUFFAT Michel, GIROD Jean-Marc, DEGENEVE Alain, VUATTOUX Rémy, MUFFAT Jean-François, MENOUD Jean-François, GALLAY Cyrille, HAUTEVILLE Laurent, MORAND Jean-Claude et LOMBARD Gérald.

Résultat du vote :

votants :.....23
pour :.....23
contre :.....00
abstention :.....00

Procuration a été donnée par Aube MARULLAZ à Fabien TROMBERT.

Monsieur Gérald LOMBARD a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Président rappelle aux membres du conseil communautaire l'obligation pour la CCHC de constituer une provision pour créances douteuses à hauteur du risque d'irrecouvrabilité de certaines créances. Sur proposition du SGC de Thonon-Bains et afin de ne pas avoir à délibérer chaque année, il propose de retenir une méthode statistique qui consiste à fixer des pourcentages d'irrecouvrabilité en fonction de l'ancienneté des créances :

- N-4 100,00 %
- N-3 60,00 %
- N-2 30,00 %
- N-1 5,00 %
- N 0,00 %

Le montant de la provision sera ensuite ajusté chaque année au vu des états des restes à recouvrer arrêtés au 31 décembre.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- à l'unanimité,
- décide de constituer une provision pour créances douteuses selon la méthode statistique qui lui a été présentée, et ce pour tous les budgets de la CCHC,
- charge Monsieur le Président ou son représentant des différentes formalités à accomplir.

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

Reçu en Préfecture

Le :

Publié ou notifié

Le :

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORMELe Président
Fabien TROMBERTLe secrétaire de séance
Gérald LOMBARD